

Demande d'emprunt de matériel CTS



NOM DE L'ORGANISATEUR :

Matériel souhaité :

- Tentes 40 m² (8 x 5m) : 1 unité
 2 unités
 3 unités

L'effectif maximal est de 1 ou 2 personnes/m², en fonction du mode d'aménagement intérieur. Soit pour le matériel approvisionné :

- 1 tente blanche = 40 personnes si assises
- 1 tente blanche = 80 personnes si debout

Date(s) de votre animation, de dépôt et de retrait du matériel :

.....
.....

Usage(s) :

Effectif prévu :

Implantation et aménagement intérieur (joindre un plan si nécessaire)

.....
.....
.....

Moyens de sécurité et de secours mis en œuvre :

.....
.....

Fait à Saint-Léonard de Noblat,

Le :

Signature demandeur,

Modalité de fonctionnement pour la mise en place d'une manifestation nécessitant du matériel Chapiteaux Tentes et Structures (CTS)



1/ Une demande écrite doit être déposée en mairie deux mois avant la date de la manifestation. Pour ce faire, vous devez remplir le feuillet type relatif à cette catégorie de matériel.

2/ Le Maire émet un avis sur votre projet et consulte la commission de sécurité, si nécessaire, ou si ce dernier le juge utile.

- **Avis favorable**

Un extrait du registre de sécurité est signé et une convention de prêt de matériel CTS est élaborée en double exemplaire dont un vous est adressé.

- **Avis négatif**

Un courrier, mentionnant les raisons du refus, vous sera envoyé. A vous de procéder aux modifications nécessaires et de déposer un nouveau dossier en mairie.

3/ L'aménagement intérieur et l'implantation seront contrôlés à chaque montage par la commission de sécurité compétente si le Maire le juge nécessaire.

L'exploitant, sous-entendu le Maire, avant toute admission du public, effectuera une inspection par une personne compétente spécialement désignée par l'exploitant afin de s'assurer que rien ne vient compromettre la sécurité des personnes (Art CTS 52).

Le contrôle s'effectue sur la solidité, la conformité de l'installation électrique, la mise en place d'extincteurs

ATTENTION! Seules les requêtes déposées en temps voulu seront traitées. Aussi, dans votre intérêt, nous vous demandons de respecter les délais imposés.